



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 34352

Texte de la question

M. Pierre Hellier demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de bien vouloir lui préciser si, avant de lancer la dernière campagne de prévention concernant le SIDA, elle a pris le temps de regarder le roman photo initié par son ministère et dont de nombreux exemplaires ont été diffusés tant auprès d'associations oeuvrant auprès de malades du SIDA et de séropositifs que de cabinets médicaux pour être mis en libre circulation dans les salles d'attente. En effet, bien que le courrier qui accompagnait ce document stipule que « ce roman photo est accessible à tous », il semble pour le moins inadmissible que cette brochure puisse être vue par des mineurs eu égard au caractère pornographique de certaines photos qui n'ont vraisemblablement rien à envier aux revues régulièrement citées dans les colonnes du Journal officiel, à l'occasion de décisions du ministère de l'intérieur interdisant la vente aux mineurs de magazines classés X. Le souci de relancer la prévention en alertant nos concitoyens sur les risques de contamination par le SIDA est tout à fait légitime et nous ne pouvons que nous en féliciter. En revanche, l'éducation et les explications peuvent être précises et marquer le public sans que nous nous abaissions, sous couvert de vouloir toucher les milieux homosexuels, à verser dans la provocation et la pornographie. Les messages diffusés régulièrement à la télévision, pendant des écrans publicitaires, ont su faire passer l'information sans verser dans la vulgarité ; il est regrettable qu'il n'en ait pas été de même avec ce roman photo, initiative du ministère de l'emploi et de la solidarité et du Comité français d'éducation pour la santé.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité confirme à l'honorable parlementaire que les différents outils de prévention sida de cet été, réalisés avec l'appui du Comité français d'éducation pour la santé (CFES), ont bien été validés par ses services ainsi que par le Service d'information du Gouvernement (SIG). L'intérêt de cette campagne de remobilisation sur la prévention du sida résidait dans l'articulation de différents messages, allant d'une première sensibilisation à la télévision jusqu'à des informations beaucoup plus précises par l'intermédiaire de deux romans-photos, l'un destiné à un public large et l'autre destiné aux hommes ayant des pratiques homosexuelles. En effet, l'une des actions prioritaires de cette campagne, compte tenu des données épidémiologiques récentes à propos du VIH et des gonococcies, était de s'adresser aux hommes homosexuels. Un roman-photos, réalisé en collaboration avec les associations qui connaissent le mieux, au quotidien, les modes de vie, les codes culturels et les difficultés rencontrées par ces personnes, a été réalisé. Ce roman-photos ne devait être diffusé que dans les circuits particuliers, via un bon de commande spécifique et encarté dans des journaux érotiques destinés à la communauté homosexuelle. Il n'était donc pas disponible pour le grand public. Une communication directe et explicite sur la prévention du sida est apparue, au vu des évaluations disponibles, comme un gage d'efficacité. Elle était demandée d'une façon récurrente par les acteurs de prévention. Mais des documents de prévention de cette nature supposent une diffusion pertinente pour ne s'adresser qu'aux personnes concernées et à elles seules. Une erreur de diffusion du roman-photos s'est malencontreusement produite dans un département : un courrier adressé aux médecins accompagnait les deux romans-photos de l'été et suggérait que ces documents soient utilisés dans les salles d'attente. Les services de

la ministre de l'emploi et de la solidarité ont pris toute mesure pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34352

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5218

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1030